

**OBJET**

La présente décision a pour objet de fixer les tarifs applicables au sein de l'institut de formation des aides-soignants du Centre Hospitalier pour la rentrée 2026.

**TARIFS**

Cette prestation est facturée sur la base des tarifs suivants :

1 - Scolarité complète de la session 2026 - 2027 : **7 224 euros**

2 - Scolarité incomplète tarifs 2026 / 2027 par périodes de formation :

Pédagogie	Accompagnement Pédagogique Individuel (API)	35 h	188 €
	Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7 h	38 €
	Travaux personnels guidés (TPG)	35 h	188 €
Formation théorique	MODULE 1 - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	147 h	793 €
	MODULE 2 - Repérage et prévention des situations à risque	21 h	113 €
	MODULE 3 - Evaluation de l'état clinique d'une personne	77 h	415 €
	MODULE 4 - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	182 h	982 €
	MODULE 5 - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h	188 €
	MODULE 6 - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 h	378 €
	MODULE 7 - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h	113 €
	MODULE 8 - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h	188 €
	MODULE 9 - Traitement des informations	35 h	188 €
	MODULE 10 - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70 h	378 €
Formation clinique	Période A – formation clinique 5 semaines	175 h	943 €
	Période B – formation clinique 5 semaines	175 h	943 €
	Période C – formation clinique 5 semaines	175 h	943 €
	Période D – formation clinique 7 semaines	245 h	1 323 €
	Autres périodes de stages, tarif par jour	7h	38€

4 - Tarif indicatif formation AFGSU applicable au 2 janvier 2026 :

**240 euros**

5 - Tarif des tenues professionnelles pour les promotions professionnelles et apprentis (*applicable uniquement aux employeurs*)

**79 euros**

**APPLICATION**

Ces tarifs sont applicables à compter du 2 janvier 2026 et resteront en vigueur jusqu'à la date d'une nouvelle décision.

Laval, le 19 Janvier 2026

Le Directeur,

Pour l'Administrateur provisoire  
et par délégation  
Le Directeur Adjoint en charge  
du département économique et financier

Christophe RIQUET

